

## Six mois après, la loi anti-tabac est entrée dans les mœurs

Delphine Chayet  
18/06/2008

Qu'ils soient fumeurs ou non, les clients des cafés ont une opinion positive de l'interdiction de la cigarette.

Qu'ils soient d'un côté ou de l'autre du comptoir, les Français approuvent l'interdiction de fumer dans les cafés, en vigueur depuis le début de l'année. À quelques nuances près. Mardi, l'association Droits des non-fumeurs a dévoilé les résultats de deux sondages comparant l'opinion des cafetiers et des restaurateurs, avec celle de leurs clients.

Ces derniers approuvent la mesure : 82 % des personnes qui se sont rendues dans un café, un bar ou un bistrot depuis le 1er janvier ont une opinion positive de l'interdiction de la cigarette. Parmi eux, 52 % sont des fumeurs et 92 % des non-fumeurs ; la génération des 25-34 ans semble la plus conquise.

Les patrons de bars sont, eux aussi, globalement satisfaits (65 %). La loi est en effet jugée «bénéfique pour la santé du personnel» et a amélioré l'odeur et la propreté dans les établissements. Elle s'est par ailleurs appliquée «facilement» et est très bien respectée. Au premier trimestre, 650 infractions ont été constatées par les services de police et de gendarmerie.

Pourtant, cet enthousiasme n'empêche pas les cafetiers, restaurateurs et buralistes de continuer à dénoncer les effets pervers de la loi : 51 % des responsables d'établissements assurent avoir enregistré une chute de leur fréquentation et 42 % une baisse du chiffre d'affaires. «Ce qui étonne dans cette étude, c'est le décalage entre cette perception négative et la réalité économique», souligne Maria-Alejandra Cardenas, de l'association DNF. Les données recueillies par l'Insee en mars montrent en effet l'absence de retentissement de l'interdiction de fumer sur les bénéfices de la profession à l'exception des bars-tabac qui souffrent d'une perte de 4,3 %. Les patrons de bars se plaignent en outre de l'amoncellement des mégots écrasés devant leur porte (59 %), de l'opposition de leurs clients (33 %) ou des problèmes de voisinage (12 %).

### **Peu de fumeurs**

Seuls 1 % des cafés et restaurants ont investi dans la création d'un fumoir clos et ventilé. «Nombreux sont ceux qui ont préféré aménager leur terrasse en installant des bâches, des stores et des parasols chauffants»,

note Gérard Audureau, président de l'association, qui compte s'emparer de cette question à l'automne, en demandant le respect absolu du décret, ainsi que des espaces réservés aux non-fumeurs sur les terrasses en plein air.

Mardi, le Comité national contre le tabagisme a de son côté saisi le tribunal de grande instance de Paris pour obtenir l'interdiction des «blunts», des feuilles à rouler aromatisées, conçues pour séduire les adolescents. La décision sera rendue, en référé, le 24 juin. Que demanderont ensuite les militants anti-tabac ? «L'expérience montre que plus on est protégé, plus on devient intolérant à la fumée du tabac, remarque Gérard Audureau. Dans dix ans, il sera peut-être temps de demander des distances de sécurité autour des immeubles ou une interdiction de fumer dans les voitures en présence des enfants.»

Source: [Le Figaro](#)

---

*This 'News & Information' article was brought to you by [GLOBALink](#)*